

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE140298001**

**Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 18 septembre 2014

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. André Allard*  
Ville de Kirkland

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Jean-François Cloutier*  
Arrondissement de Lachine

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*Mme Marianne Giguère*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 septembre 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE140298001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE140298001**

**Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.**

À sa séance du 13 août 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1140298001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant une seule soumission conforme suite à un appel d'offres et à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 3 septembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE140298001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Pure Technologies ltd pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc à l'aide d'une méthode intrusive. Les principaux services à rendre sont:

- effectuer la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive;
- assurer la signalisation routière en support à la détection de fuites;
- réaliser des raccords sous pression qui sont nécessaires à l'installation des équipements;
- localiser les fuites sur le terrain et fournir les coordonnées GPS de ces dernières.

La détection de fuites sera réalisée sur un total de 45 km.

Actuellement, le réseau de conduites principales de la Ville de Montréal compte 740 km. Un contrat d'auscultation en cours permet d'ausculter les conduites en béton précontraint de type C-301 qui totalisent 140 km. Pour les autres conduites, soit quelque 600 km, la méthode d'inspection la plus efficace à ce jour demeure la détection de fuites. Toutefois, dans le cadre de ce contrat, une priorité sera accordée aux conduites métalliques qui totalisent 280 km. Mis à part le type de matériaux, la sélection des conduites à inspecter à travers l'agglomération de Montréal se fait selon des critères techniques spécifiques, tels que l'importance hydraulique, l'âge et l'historique de fuites.

Une enveloppe de contingences de 10 % du montant du contrat de base, soit 155 305,24 \$, taxes incluses, a été prévue.

L'appel d'offres a été publié sur le site SÉAO et dans le journal La Presse le 16 avril 2014 par le Service de l'approvisionnement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 mai 2014. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Durant l'appel d'offres, deux addendas ont été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre. Il y a eu six preneurs du cahier des charges et deux soumissions reçues.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, un seul soumissionnaire a obtenu le pointage nécessaire pour la proposition technique, étape nécessaire avant l'ouverture de leur enveloppe de prix. De ce fait, une seule soumission était conforme. L'estimation réalisée à l'interne s'élève à 1 936 000 \$, ce qui donne un écart favorable à la Ville de 11,75 % par rapport au montant de la soumission. La principale raison de l'écart favorable entre la dernière estimation réalisée et le prix soumis se situe au niveau de la réalisation des nouveaux points d'accès aux conduites.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier ainsi que sur la technologie retenue. Ils ont bien compris que la méthode intrusive préconisée par le Service de l'eau était plus précise et efficace et permettait d'effectuer les travaux d'excavation aux bons endroits. Ils ont aussi compris que les coûts de détection étaient plus élevés que par la méthode traditionnelle autrefois utilisée et que les entreprises proposant la nouvelle méthode étaient peu nombreuses.

Puisqu'un des deux soumissionnaires n'a pas obtenu le pointage intérimaire nécessaire, notamment par manque d'expérience avec la méthode demandée, les membres ont soulevé le fait que la Ville se retrouvait presque dans un cas de fournisseur unique. Les représentants des services ont reconnu que peu d'entreprises maîtrisent cette technologie, mais que le marché n'en est pas un de fournisseur unique et qu'il fallait procéder à un appel d'offres pour vérifier si plusieurs entreprises possédant la technologie étaient en mesure de déposer une soumission.

Les membres ont aussi soulevé des questions sur le fait que l'adjudicataire n'apparaissait pas sur la liste des preneurs du cahier des charges. La représentante du Service de l'approvisionnement a expliqué que la personne qui a commandé le cahier des charges pour l'adjudicataire était reconnue comme le représentant de ce dernier, ce fait ayant été validé par le Service des affaires juridiques de la Ville.

Les membres ont donc constaté que le marché pour les services demandé était très limité, voire près d'un monopole. Ils ont apprécié, dans ce contexte, la recherche faite par le Service de l'eau pour comparer les prix soumis à ceux payés par d'autres villes

nord-américaines. Le résultat de ces comparaisons s'avère rassurant en confirmant que la Ville obtenait un prix correct du seul soumissionnaire conforme.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant une seule soumission conforme suite à un appel d'offres et à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE140298001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.